

Délibération N° 2024-06-20-U

Dénomination du nouvel espace vert des Larris –
secteur Centre commercial

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance	43
Absent.e.s	2

SÉANCE DU 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **7 juin 2024**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER ; M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY ; M. KEITA, Mme TRANCART, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN ; M. BERTRAND ; Mme CAZALS ; Mme CACAIS-BARANGER ;

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

M. LACHELACHE	a donnée mandat à Mme FENASSE
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
M. GUENICHE	a donnée mandat à Mme LELU
Mme BOUHADA	a donné mandat à M. CORNELIS
Mme VIENNEY	a donné mandat à Mme CHARDIN
M. MATHIEU	a donné mandat à M. BERTRAND
M. BEDOURET	a donné mandat à Mme CAZALS
M. TARGUI	a donné mandat à Mme CACAIS-BARANGER
M. DE LACROIX	a donné mandat Mme CHAMBRE-MARTIN

ABSENT.E.S

M. LARABI ; Mme INDJA ;

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Loïc DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-30 ;

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L. 113-1;

CONSIDERANT les nombreuses interventions menées par la collectivité dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Larris ;

CONSIDERANT la démolition de l'ancien centre commercial achevée fin 2023 et les travaux -en cours- d'aménagement d'un nouvel espace vert, en lieu et place de l'ancien centre commercial ;

CONSIDERANT que sur ce nouvel espace seront aménagés un amphithéâtre, un espace pour le médiabus, des aires de convivialité, des cheminements doux, des jardins gourmands et des zones engazonnées ;

CONSIDERANT que la commission municipale de dénomination des voies pour féminiser l'espace public, qui s'est réunie le 14 septembre 2023, a proposé de nommer cette nouvelle place « Violeta Parra », pour faire le lien avec l'année du Chili et inscrire dans la durée le lien fort qui unit la ville de Fontenay-sous-Bois avec le Chili ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : d'approuver la dénomination « Violeta Parra » attribuée à la place susvisée.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer toutes les pièces et à effectuer toutes les démarches nécessaires ou utiles à l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne

le 27 JUIN 2024

Publication 27 JUIN 2024

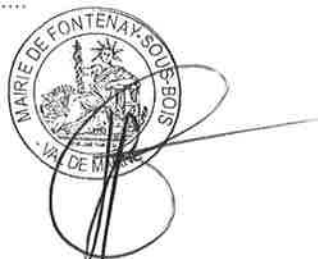
le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

